

Caen, mardi 29 octobre 2024

Le Directeur général adjoint

A

**Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
55 rue de la République
76700 HARFLEUR**

Réf. : 2024_NOR_00026

Objet : Eléments de réponse relatifs à la politique de contrôle des EHPAD du département dont l'EHPAD de Gonfreville l'Orcher.

Monsieur le Député,

Dans votre courrier en date 09 octobre 2024, réceptionné le 22 octobre 2024 par mes services, vous m'informez de votre demande d'éléments afin de pouvoir apprécier la situation de l'EHPAD de Gonfreville l'Orcher en termes de sécurité et de qualité de la prise en charge. Vous souhaitez également bénéficier d'éléments relatifs à la politique de contrôle des EHPAD de Seine-Maritime ayant fait l'objet d'une inspection en 2023 et 2024.

Concernant la situation de l'EHPAD de Gonfreville l'Orcher :

Dans le cadre du programme régional d'inspection contrôle 2024 (PRIC 2024), une inspection conjointe ARS/Conseil départemental de la Seine-Maritime a été conduite en inopiné le 14 mars 2024 au sein de l'EHPAD de Gonfreville l'Orcher, dans un contexte de signalements, réclamations et de turn over marqué de l'encadrement.

Au regard de risques imminents constatés par rapport à la sécurité des résidents, cette inspection a donné lieu à une lettre conjointe d'injonctions immédiates afin de mettre en œuvre des mesures correctives nécessaires. Ces constats ont été portés à la connaissance du gestionnaire lors de la réunion de restitution qui clôture la visite d'inspection. Ce dernier a anticipé le courrier d'injonctions immédiates en engageant les mesures correctives les plus urgentes.

Le rapport établi à la suite de l'analyse des entretiens réalisés, des documents transmis par l'établissement ainsi que des constats réalisés lors de la visite, conclut à un niveau d'exposition aux risques affectant la sécurité et la qualité de la prise en soins et de l'accompagnement du résident « élevé ».

L'EHPAD de Gonfreville l'Orcher est en risque au regard notamment de la gouvernance de l'établissement, des fonctions supports, et de la prise en charge des soins dont la sécurisation du circuit du médicament.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

La procédure contradictoire a permis à l'établissement d'être destinataire du rapport d'inspection accompagné d'un tableau des mesures correctives envisagées, assorties de délai, sur lesquelles le gestionnaire a été appelé à faire connaître ses observations, documenter soit des actions réalisées ou en cours, soit ses engagements afin de se mettre en conformité et d'améliorer la prise en charge des résidents.

Après analyse, un tableau des mesures correctives définitives a été notifié au gestionnaire avec des échéances de réalisation pouvant s'étendre de 1 mois à 1 an en fonction des écarts à la réglementation et des risques existants.

Pour mémoire, les injonctions retenues sont à inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil de la vie sociale (CVS) de l'établissement afin d'en informer ses représentants comme précisé à l'article L.313-14 alinéa 1 du CASF, cette obligation étant rappelé à chaque gestionnaire lors de la clôture.

A ce jour, l'EHPAD de Gonfreville s'est engagé à répondre aux mesures correctives demandées dans les délais attendus. Un suivi de l'inspection est mis en place par les services de l'ARS et du Conseil départemental de la Seine Maritime avec une première réunion qui s'est tenue le 02 octobre dernier et selon un rythme de rencontre prévu tous les 2 mois. Les mesures les plus urgentes relèvent du circuit du médicament. Le recrutement d'une infirmière coordinatrice au mois de septembre a permis d'initier rapidement des actions correctives nécessaires à sécuriser la prise en charge, sans pour autant pouvoir lever les injonctions lors de la réunion. En effet, l'ARS et le Département ne disposaient pas de tous les éléments permettant cette prise de décision. Concernant les autres mesures, des pièces justificatives sont à ce stade transmises par l'établissement pour analyse.

Au regard du questionnement que vous avez sur le niveau de risque actuel de l'établissement, il est mesurable par l'effectivité de la réalisation des mesures correctives dans les délais notifiés, ces délais pouvant aussi être ajustés en cours de suivi, sur demande du gestionnaire et sur la base d'éléments à évoquer dans le cadre du suivi mis en œuvre. Au-delà d'améliorer le fonctionnement, les actions engagées par le gestionnaire influent sur le niveau de risque identifié lors de la visite.

Concernant la mise en œuvre du plan de contrôle des EHPAD de Seine-Maritime :

En premier lieu, il est important de souligner que chacune des missions s'attache à objectiver que l'organisation, le fonctionnement de l'établissement, à travers les locaux, la gouvernance, la mobilisation des ressources humaines et la prise en charge (dont les soins, l'animation, la restauration) favorisent la qualité et la sécurité de l'accompagnement qui doit être individualisé. Les orientations comme l'appui mis en œuvre par le gestionnaire sont d'autant plus déterminants dans un contexte de réclamations et d'instabilité de l'encadrement.

Sur les années 2023 et 2024, 12 EHPAD ont fait l'objet d'une inspection dans le département de la Seine-Maritime.

Pour 10 EHPAD, une lettre conjointe d'injonctions immédiates a été notifiée, à la suite de la constatation par la mission d'inspection de risques imminents susceptibles de compromettre la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents. La notification comporte la demande de faire retour, des actions conduites, assorties d'éléments de preuve, ainsi que d'observation, sous un délai de 5 à 7 jours. Après analyse, ces injonctions sont soit levées, soit maintenues.

La levée des injonctions immédiates est corrélée à la réactivité du gestionnaire de l'établissement et à sa capacité à sécuriser dans des délais assez courts la prise en charge des résidents.

Vous trouverez ci-dessous, l'annexe comportant la liste des établissements de la Seine-Maritime ayant fait l'objet d'une inspection entre 2023 et 2024 suivant le statut des gestionnaires d'EHPAD (3 gestionnaires publics, 4 gestionnaires privés à but non lucratif, 5 gestionnaires privés à but lucratif), le niveau de risque (pour 6 EHPAD sur 12, le rapport conclut à un niveau de risque « élevé »).

Il est utile de rappeler ici que les modalités de contrôle des EHPAD ont été différenciées (inspection ou contrôle sur pièces) au regard de l'analyse des risques susceptibles de compromettre la qualité et la sécurité des résidents et sur la base de suivis déjà engagés par mes services et ceux du Département. Le recueil d'indicateurs au sein de systèmes d'information et la prise en compte des signalements/réclamations ou éléments majeurs font également partie de cette analyse et contribuent à la différenciation des modalités de contrôle.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Dr Sébastien DELESCLUSE

**Annexe : Déclinaison du plan de contrôle EHPAD - inspections en Seine-Maritime
2023-2024**

Année	Établissement		Risque identifié	Envoi lettre d'injonctions immédiates
Inspection réalisée en 2023 niveau de risque élevé				
2023	EHPAD Saint Antoine BOIS GUILLAUME	Privé à but lucratif	Elevé	X
2023	EHPAD Villa Saint Nicolas LE HAVRE	Privé à but lucratif	Elevé	X
2023	EHPAD Etoile du matin ETRETAT	Privé à but lucratif	Elevé	X
2023	EHPAD Le quesnot OISSEL	Privé à but non lucratif	Elevé	X
Inspection réalisée en 2023 niveau de risque moyen				
2023	EHPAD La buissonnière ISNEAUVILLE	Privé à but lucratif	Moyen	Non
2023	EHPAD La boiserie BOIS GUILLAUME	Privé à but lucratif	Moyen	Non
2023	EHPAD Fondation Beauvils FORGES LES EAUX	Public	Moyen	X
Inspection réalisée en 2024 niveau de risque élevé				
2024	EHPAD Bois de Bléville LE HAVRE	Privé à but non lucratif	Elevé	X
2024	EHPAD Les charmettes GONFREVILLE L'ORCHER	Public	Elevé	X
Inspection réalisée en 2024 niveau de risque moyen				
2024	EHPAD Hôpital Local SAINT-VALERY-EN-CAUX	Public	Moyen	X
2024	EHPAD La roseraie SAINTE ADRESSE	Privé à but non lucratif	Moyen	X
Inspection réalisée en 2024 niveau de risque faible				
2024	EHPAD Les hautes bruyères BONSECOURS	Privé à but non lucratif	Faible	X